

Division des personnels enseignants
DPE1 – Gestion du bureau des carrières
Jury académique 1^{er} degré
Affaire suivie par :
Caroline DRANCOURT
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

La rectrice

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maitres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maitres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les arrêtés rectoraux portant nomination des intéressés en qualité de professeur des écoles stagiaires ;
- Vu les propositions du jury académique en date du 12 février 2025,

Arrête

Article 1 :

Sont admis et titularisés après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeurs des écoles stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil, les inspectrices d'académie – directrices académiques des services départementaux de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 mars 2025

Julie BENETTI

ANNEXE

Jury académique du 12 février 2025

Etudiants fonctionnaires stagiaires admis
dans le corps des professeurs des écoles

DEPARTEMENT	CIVILITE	NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	PRENOM	VOIE DE CONCOURS
77	MM	ACHEIR	TROEIRA	SOPHIE	CONCOURS EXTERNE
93	MM	BAMBA	BAMBA	SITTA	CONCOURS EXCEPT. TITUL. ENS NT 2023-2026
93	MM	IQBAL KHAN	IQBAL KHAN	NATACHA	CONCOURS EXTERNE
93	MM	WOZNIAK	GINI	JENNIFER	CONCOURS EXTERNE
94	MM	CHALINE	CHALINE	MATHILDE	CONCOURS EXTERNE
94	MM	FERREIRA	FERREIRA	ANGELIQUE	CONCOURS EXTERNE
PRIVE 93	MM	DERHY	FAREAU	EMOUNA	CONCOURS EXTERNE
PRIVE 93	MM	DORAI	FAIBIS	KINERETH	CONCOURS EXCEPT. TITUL. ENS NT 2023-2026
PRIVE 93	MM	HAMOUDA	HAMOUDA	SIHAM	CONCOURS EXCEPT. TITUL. ENS NT 2023-2026